

DPAA-CPF.N° 18/1/82  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
DIRECTION  
GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
SOCIALE  
DIRECTION  
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES  
SERVICE DU PERSONNEL

//)ECRIE N° 82/629 /MEN.DGAS-DPAA-SP-P3

portant promotion à trois(3) ans des Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1980

-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

-----

( I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/130/NF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies <sup>des cadres</sup> créées par la loi 15/62/FP du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire Congo ;
- (/u le décret 65/170/FP-BB du 20.6.65 règlement l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret 75/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 82/625 /MEN.DGAS-DPAA-SP-P3 du 29/6/82 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 des Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans;

DECRETE :

...../.....

D F P

D-B

D C F

ARTICLE 1er : Sont promus à trois (3) ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1980 les Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les Noms suivent ACC et RSMC = néant

AU 2° ECHELON :

- BAKALA	Thomas	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville
- IDANBI	Eucien	p/c du 3.10.81	en service dans la Cuvette
- KONGA	Martin	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville
- KOUNKOU	Laurent	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville
- KOKAMBA EHOUMAKI	Libertine	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville
- NSAMOUNI	Gilbert	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville
- SALBA	Elisabeth	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville
- GQUALA	Pierre	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville

AU 3° ECHELON :

- ISSOKO	Bernard	p/c du 1.10.81	en service à Brazzaville
- MOUMPLA	Octave	p/c du 3.5.81	en service à Loubomo
- MBURI	Pierre	p/c du 2.6.81	en service à Brazzaville
- NLANGUIA	André Ernest	p/c du 20.5.81	en service à Brazzaville
- OSSORBO	Norbert	p/c du 1.4.81	en service à Brazzaville
- WAMBI	Bruno	p/c du 23.3.81	en service à Brazzaville

AU 4° ECHELON :

- RIBANGOU	Paul	Benoite p/c du 20.5.81	en service à Brazzaville
- NTOUMI née GOMBESSA	NEBOUSSOU/Agathe	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville
- NEAOU	Eugène	p/c du 10.9.81	en service à Brazzaville
- BOUBASSIOU	André	p/c du 23.9.81	en service à Makoua
- NSIKA	Henri	p/c du 10.9.81	en service à Brazzaville

AU 5° ECHELON :

- MALAËBO	Marcel	p/c du 1.10.81	en service à Loubomo
-----------	--------	----------------	----------------------

AU 6° ECHELON :

- AYA	Alphonse	p/c du 3.10.81	en service à Brazzaville
-------	----------	----------------	--------------------------

AU 2° ECHELON (Suite)

- MATONDOT née DABINDAMANA Angèle F/c du 3.4.81 en sce à France
- MATONDOT Jean Baptiste F/c du 3.4.81 en sce à Brazzaville
- MAMDOU Albert F/c du 4.4.81 en sce à B/ville
- MOKOKO Roger Patrice F/c du 20.3.81 en sce à B/ville
- MALANDA Paul F/c du 6.5.81 en sce à B/ville
- HOMDESSA Josué F/c du 6.5.81 en sce à B/ville
- TSINA Alphonse F/c du 6.5.81 en sce à B/ville
- NGOULOUBI JEAN Florent 1/c du 25.4.81 en sce à B/ville

AU 3° ECHELON

- GASSIE Nicolas F/c du 3.4.81 en sce dans les Plateaux
- GAMDOU Auguste 1/c du 6.5.81 en sce à B/ville
- KIMDEME Auguste F/c du 28.5.81 en sce à B/ville
- LOUFUUA Pierre F/c du 3.4.81 en sce à B/ville
- KINOUANI Jean Bernard F/c du 3.6.81 en sce à B/ville
- MOUZABAKANI Fidèle F/c du 3.4.81 en sce à B/ville
- MOUELE Marcel F/c du 1.4.81 en sce à B/ville
- NKOTE Marcel F/c du 1.4.81 en sce à B/ville
- PEA Jean F/c du 4.4.81 en sce à B/ville
- NGOUSSOU Feneen Pierre F/c du 3.4.81 en sce à B/ville

AU 4EME ECHELON

- NGANGA Benoît F/c du 3.4.81 en sce à B/ville
- SINGHA Joseph F/c du 8.4.81 en sce à Makoua

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 29 JUIN 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE

A. NDINGA-ODA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-  
LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....2	DCF.....2	DOSSIERS...225
MEN.....2	FETRASSEIC...2	ARCHIVES.....4
DPAA.....5	UJSC.....2	
DGAS.....2	B/COURRIER...10	
DFP.....75	DRE.....10	
DB.....2	INTERESSES...75	